

Séance de bienvenue aux représentants autrichiens au sein du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 16 avril 1956)

Légende: Le 16 avril 1956, lors de sa huitième session ordinaire, l'Assemblée consultative du Conseil de l'Europe souhaite la bienvenue aux représentants autrichiens et les invite à prendre place dans l'hémicycle.

Source: Conseil de l'Europe-Assemblée consultative. Compte-rendu des débats. Dixième session ordinaire (Première partie). 16-21 avril 1956. Tome I. Séances 1 à 12. 1956. Strasbourg: Conseil de l'Europe.

Copyright: (c) Conseil de l'Europe

URL:

http://www.cvce.eu/obj/seance_de_bienvenue_aux_representants_autrichiens_au_sein_du_conseil_de_l_europe_strasbourg_16_avril_1956-fr-0b0da92c-643a-4c78-b617-220ac283c377.html

Date de dernière mise à jour: 06/09/2012

Séance de bienvenue aux représentants autrichiens au sein du Conseil de l'Europe (Strasbourg, 16 avril 1956)

[...]

3. Allocution du doyen d'âge

Mes chers collègues, après les discussions qu'on peut lire dans la presse à propos des réalisations du Conseil de l'Europe, en ouvrant la huitième Session de notre Assemblée on ne peut se soustraire au devoir de se rendre compte du travail accompli, du chemin parcouru au cours de cette dernière année.

Laissant de côté tout optimisme exagéré, mais aussi un certain pessimisme, dont on a entendu retentir quelques notes inattendues tout dernièrement au cours de la session de l'Assemblée de la C. E. C. A. à Bruxelles, nous avons le devoir de rappeler en peu de mots les événements les plus significatifs qui ont marqué cette courte période de la vie de notre institution, et, à la lumière réaliste des faits, en déduire nos conclusions.

Je rappellerai avant tout un événement dont l'importance ne saurait échapper à personne, la participation officielle à notre organisation, à partir d'aujourd'hui même, d'une nation qui jusqu'à hier a beaucoup souffert de la perte de son autonomie et de sa pleine indépendance et souveraineté, j'entends parler de l'Autriche. *(Applaudissements.)*

Il y a déjà trois ans, un premier vœu, dans cette même salle, un premier vœu pour lequel j'avais donné une pleine et chaleureuse adhésion au nom de mon pays, avait été formulé dans ce sens. Nous avons unanimement exprimé l'admiration de toute l'Europe libre pour un peuple qui avait su, même sous l'oppression étrangère, conserver jalousement son sens de l'indépendance, son attachement aux principes de liberté et de dignité nationale, qui avait beaucoup souffert, mais qui n'avait jamais fléchi, pour un peuple qui méritait bien de pouvoir apporter son utile et sincère collaboration à l'organisation des peuples les plus avancés de l'Europe.

Je suis heureux de pouvoir vous communiquer qu'aujourd'hui même M. le ministre des Affaires Étrangères d'Autriche a déposé l'instrument officiel d'adhésion.

Je salue, au nom de vous tous, M. Figl, l'illustre homme d'Etat qui représente ici son pays, je salue les sept Représentants de l'Autriche qui, dès à présent, vont faire partie de notre Assemblée.

Je salue enfin, au nom de toute l'Assemblée, votre glorieux drapeau qui dès aujourd'hui flottera, devant le Palais de l'Europe, parmi les drapeaux des nations ici représentées.

A partir d'aujourd'hui, le peuple autrichien fait partie de cette Europe qui résume les siècles les plus glorieux de l'histoire de la civilisation humaine qui est avant tout civilisation chrétienne, et il participera à cette unité qui, de plus en plus, constitue devant le monde entier et constituera un jour devant l'histoire la sauvegarde de la liberté et de la démocratie. Je vous présente, Messieurs nos collègues autrichiens, les vœux les plus sincères pour la prospérité de votre pays.

[...]

5. Bienvenue aux Représentants autrichiens

M. LE PRÉSIDENT. — J'invite MM. les Représentants de l'Autriche à bien vouloir prendre place dans l'hémicycle.

(Les Représentants de l'Autriche quittent leurs places d'observateurs pour gagner leurs places dans l'hémicycle.)

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Wistrand, Président de la commission spéciale chargée de veiller aux intérêts des Nations européennes non représentées au Conseil de l'Europe.

M. WISTRAND(*Suède*). — Monsieur le Président, au nom de la commission spéciale des Nations européennes non représentées, que j'ai l'honneur de présider, je tiens à souhaiter chaleureusement la bienvenue aux Représentants de l'Autriche qui viennent de prendre place parmi nous. (*Applaudissements.*)

Nous sommes heureux de voir que plusieurs d'entre eux sont de vieux amis qui viennent ici depuis plusieurs années en qualité d'observateurs. Sans doute, leur présence parmi nous comme observateurs nous a causé la plus grande

satisfaction alors que leur pays traversait des heures sombres qui, heureusement, sont aujourd'hui passées; mais je tiens à affirmer qu'il est, beaucoup plus agréable de penser que l'Autriche est maintenant entièrement avec nous dans la tâche de la construction de l'Europe et que, dorénavant, ses représentants dans notre Assemblée travailleront, parleront et voteront avec nous dans cette grande entreprise.

Monsieur le Président, c'est à mon avis un instant mémorable et solennel lorsque les frontières géographiques du Conseil de l'Europe s'étendent vers l'Est pour englober Vienne et le peuple autrichien, et je suis très honoré d'avoir le privilège de saluer ici en la personne des membres du Parlement autrichien de vieux amis et de nouveaux Représentants.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à Lord Layton.

Lord LAYTON(*Royaume-Uni*) (Traduction).

— J'ai demandé la parole pour quelques instants afin de présenter à la délégation autrichienne mes vœux personnels de bienvenue, et le fais en tant que participant — sans doute le seul dans cette Assemblée — de la conférence de la paix de 1919, qui a donné naissance à l'Autriche actuelle, à la suite de la dissolution de la monarchie austro-hongroise. Bien que cette scission fût une libération politique, elle n'en a pas moins engendré un chaos économique dont l'Autriche devait subir le contrecoup. En l'espace de trois ans, les monnaies de l'Europe centrale s'effondraient, et celle de l'Autriche était au premier rang de la débâcle. C'est en Autriche, en 1922, que la Société des Nations a essayé pour la première fois de réparer les dégâts, au moyen d'un plan de restauration financière.

Trois ans plus tard, au cours de l'été 1925, le professeur Charles Rist et moi-même étions envoyés à Vienne par le Conseil de la Société des Nations pour établir un rapport sur la situation économique de l'Autriche. Officiellement, nous avions pour mandat d'indiquer au Conseil si le moment était venu de supprimer le poste de Haut Commissaire de la Société des Nations, mais la presse de l'époque a résumé l'objectif de notre mission dans cette simple formule : « L'Autriche peut-elle vivre ? » C'était une question fort pertinente. Une grande capitale avec un territoire exigu au-delà de toute proportion — tête démesurée sur un corps minuscule — pouvait-elle survivre au milieu de ces nouveaux Etats surexcités par le vin capiteux de l'indépendance nationale ? Y avait-il place pour cet important centre de communications ferroviaires et de navigation, pour cette multitude d'industries, pour ces activités commerciales et pour ces services de toutes sortes — professions libérales, universités, etc. — qui avaient jusqu'alors répondu aux besoins d'une population de plus de 50 millions d'êtres humains ?

La réponse que nous donnâmes se résume par « oui », mais à la condition — et seulement à la condition — que les nations environnantes acceptent de commercer librement avec l'Autriche et permettent le retour à un système d'échanges économiques à peu près analogue à celui d'avant la guerre.

Mais les tendances nationalistes se sont révélées trop fortes; et il n'est point surprenant qu'au moment où la prospérité généralisée des années qui précéderent immédiatement 1930 vint à se ralentir et où le vent se mit à tourner, ce fut la faillite de l'importante banque autrichienne la *Kreditanstalt* qui précipita la grave crise économique de 1931.

Je ne rappellerai pas ce qui advint par la suite à l'Autriche dans la lutte qu'elle soutint pour assurer son existence indépendante, car ce sont là des faits présents à toutes les mémoires.

En 1925, lors de mon séjour à Vienne, j'ai recueilli autre chose que des données économiques. Lors de conversations avec Mgr. Seipel, le Dr. Renner, Otto Bauer et bien d'autres dirigeants autrichiens de l'époque, j'ai constaté leur conviction qu'en dépit de sa faiblesse économique leur pays avait un rôle politique important à jouer en Europe. Ils espéraient que l'Autriche, bien que sa superficie eût été considérablement réduite, continuerait à être le foyer d'un esprit de tolérance, d'une atmosphère de culture et de liberté intellectuelle et politique qui finirait par imprégner toute l'Europe centrale. Cette conviction subsiste sans aucun doute. Nous, dans ce Conseil, savons que la Constitution et les conceptions de l'Autriche sont en harmonie avec les termes de la Convention européenne des Droits de l'Homme et des Libertés fondamentales, et je suis persuadé que l'Autriche sera bientôt partie à cette convention fondamentale du Conseil de l'Europe.

Ce jour est un jour de bonheur pour tous ceux qui aiment l'Europe; mais c'est aussi l'occasion de nous souvenir de la sombre toile de fond que je viens d'esquisser, car la cérémonie d'aujourd'hui doit nous rappeler trois faits précis : en premier lieu, que le problème fondamental européen, qui s'est posé sous une forme aiguë à la suite de la fragmentation de l'Europe en 1919, n'est pas encore résolu; en second lieu, que le principe fondamental de notre institution de Strasbourg — à savoir l'intégration plus étroite de l'Europe — est le seul sur lequel on puisse édifier la stabilité permanente de tous les États d'Europe, grands et petits; enfin, troisièmement, que nous avons besoin de l'Autriche, des qualités et de la foi de son peuple pour nous aider à atteindre ce but. C'est pour toutes ces raisons qu'aujourd'hui nous accueillons si cordialement nos nouveaux collègues.

M. LE PRÉSIDENT. — La parole est à M. Pittermann.

M. PITTERMANN (*Autriche*) (Traduction de l'allemand). — Monsieur le Président, je vous remercie tout d'abord, au nom de mes collègues autrichiens, de vos aimables paroles d'accueil. Nos remerciements s'adressent aussi à M. Wistrand et à Lord Layton qui nous ont souhaité si cordialement la bienvenue au nom des anciens membres de cette Assemblée. Depuis 1952, nous avons siégé parmi vous en qualité d'observateurs du Parlement autrichien. Nous n'avons jamais oublié que le Comité des Ministres et l'Assemblée Consultative témoignaient ainsi à notre égard d'une prévenance toute particulière que nous avons ressentie comme un précieux appui et l'expression réconfortante de votre sympathie pour l'Autriche.

Lorsque nous avons pénétré pour la première fois ici, notre patrie, la République Autrichienne, était empêchée par une occupation quadripartite d'exercer sa pleine souveraineté. Notre petit pays était divisé par des lignes de démarcation. Mais une fois libéré de la domination nationale-socialiste, notre peuple a engagé délibérément la lutte pour recouvrer sa pleine indépendance politique et économique. Bien que les deux grands partis qui forment depuis 1945 le Gouvernement et l'immense majorité du Parlement se soient fait face, à peine onze ans plus tôt, en une sanglante guerre civile, ils ont, instruits par les événements de l'histoire, oublié ce qui les séparait pour donner la priorité, sur tous les autres intérêts de partis, à l'objectif politique commun : faire de nouveau de l'Autriche un pays libre et indépendant.

Dans ces années difficiles, notre participation aux délibérations de l'Assemblée européenne de Strasbourg a été pour nous une aide morale précieuse. Elle a renforcé en nous la conviction que les États démocratiques de l'Europe suivaient et appuyaient avec un intérêt illimité la lutte pour la sauvegarde des droits de l'homme en Autriche.

C'est pourquoi le Parlement autrichien a souhaité, après la conclusion du traité d'État, assumer, outre les droits des observateurs, les obligations des membres de plein droit. Le Parlement autrichien, qui est actuellement dissous en vue des élections nouvelles anticipées, a décidé par 161 voix contre 4 voix communistes, dans sa dernière réunion avant la dissolution, l'adhésion au Conseil de l'Europe de la République Autrichienne en qualité de membre de plein droit.

Grâce à cette décision, nous avons pu maintenant, quittant nos places d'observateurs, nous insérer dans les

rangs de votre communauté en tant que membres à droits égaux. Après avoir formé avec d'autres peuples, pendant des siècles de notre histoire passée, une communauté politique en Europe centrale par-delà toutes les frontières politiques et nationales, nous considérons encore aujourd'hui les ressortissants de ces peuples davantage comme politiquement apparentés à nous que comme de simples voisins. A l'heure où nous autres, Autrichiens, prenons notre place en tant que peuple libre dans la communauté des peuples libres d'Europe, nous évoquons avec une profonde sympathie ceux qui, séparés aujourd'hui des peuples libres par un système inhumain de barbelés, vivent enfermés dans un véritable cachot. Leur sort doit nous remettre sans cesse en mémoire que le fait de quitter une communauté organisée libre, certes, des obligations à l'égard de cette communauté, mais n'offre pas la garantie que l'on pourra défendre à la longue la liberté ainsi obtenue.
(Applaudissements.)

Le sort de ces peuples doit nous remettre en mémoire que la communauté défend, sans recourir à la force, la liberté de tous ses membres plus efficacement que chacun, pris isolément, n'est en mesure de le faire.

En tant que délégués du peuple autrichien, nous voulons donc répondre au mandat qui nous a été confié et unir nos modestes forces aux vôtres pour atteindre en commun le but auquel nous aspirons tous : faire de l'Europe le continent de la paix dans la liberté, la patrie des droits de l'homme et de l'humanisme moderne.